AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_078_2022-DE Reçu le 05/07/2022

Publié le 05/07/2022

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 29 JUIN 2022

08- Objet: SERVICE PEEJ - TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

N° Ordre : DE-078-2022

Rapporteur : Pascal Boutan, vice-président Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse

Nomenclature 9 1 1 autre domaine de compétence - petite enfance et jeunesse

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 23 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (36) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE Barbaste: M. Michel DAUNES Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: Mme Patricia Ghenuil et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Esplens: M. Serge LARROCHE

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: -

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre: M. Serge PERES Lavardac: Mme Isabelle SALIS

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret: M. Henri de COLOMBEL Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu: M. Alain POLO

Nérac : Mmes Ana-Paula BES, Edith BUSQUET et MM. Serge ARNAUNE, Patrice DUFAU, Marc GELLY,

Nicolas LACOMBE

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : -

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan: -

Thouars-sur-Garonne: M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne: Mme Laurence BENLLOCH Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_078_2022-DE Reçu le 05/07/2022 Publié le 05/07/2022

Membres absents ayant donné procuration (11):

Barbaste: Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à Mme Isabelle SALIS, M. Sébastien CRUSSIERES à Mme Laurence

BENLLOCH

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Patrice DUFAU, Mme Evelyne CASEROTTO à M. Serge ARNAUNE, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Marc GELLY, M. Hugues DAVID à Mme Edith BUSQUET, M. Patrick GOLFIER à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Ana-Paula BES,

Pompiey: M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON à M. Lionel LABARTHE

Membre absent excusé (2):

Fieux: M. Joël AREVALILLO Lavardac: M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (3): Le Frechou : M. André APPARITIO Nérac : Mme Stéphanie GARBAY

Saint Pe Saint Simon: M. Michel SABATHIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 52

Présents: 36

Votants: 47

Absents: 16

Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 11

Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence Action sociale d'Intérêt communautaire – Petite enfance, enfance et jeunesse : création, aménagement et gestion d'établissement et de services d'accueil collectifs (relais d'assistantes maternelles, crèches, micro-crèches, haltes garderies, accueils de loisirs sans hébergement, accueils de loisirs périscolaires, maisons des jeunes) déclarés d'intérêt communautaire - Prestations de service en matière périscolaire.

Vu l'avis favorable de la Commission Petite Enfance Enfance Jeunesse du 22 juin 2022.

Considérant les tarifs actuellement en vigueur dans les accueils de loisirs sans hébergement, modifiés par la décision n° DEC-123-2021.

Considérant que la Caisse d'Allocation Familiale a modifié les barèmes en décembre 2021, il est nécessaire de modifier les tarifs comme suit :

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_078_2022-DE Reçu le 05/07/2022 Publié le 05/07/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

▶ De valider à compter du 1er septembre 2022 les tarifs des Accueils de Loisirs sans hébergement comme dans le tableau comme suit,

TARIFS ALSH au 1er septembre 2022		
Quotlent Familial	avec repas	sans repas
0 - 500	4,50 €	3,14 €
501 - 856	7€	5€
857 - 1100	9,10 €	6,50 €
1101 - 1600	12€	8€
Plein tarif	17 €	10,50 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac.

Le Président

Alain LORENZELLI

Publication le 0 6 JUL. 2022